

Campagne Taxe d'apprentissage 2021

La taxe d'apprentissage a pour objectif de faire participer les entreprises au financement des formations technologiques et professionnelles en finançant des investissements et du fonctionnement pédagogique. En choisissant notre établissement, vous participerez directement à la qualité et au devenir de nos formations technologiques et professionnalisantes. **C'est grâce à vos versements que nous avons la capacité de moderniser nos plateaux techniques et nos investissements en équipements pédagogiques afin que nos étudiants puissent se former au plus près des besoins de l'entreprise et de la réalité économique.**

Nos formations technologiques :

- ❖ **Le Bac technologique - La série STMG** : propose une classe de première unique, permettant en classe de terminale de faire un choix parmi les quatre spécialités qui correspondent aux principaux champs des sciences de gestion : gestion et finance, marketing (marketing), ressources humaines et communication ; système d'information et de gestion.

❖ Les formations Post-Bac :

BTS Support à l'Action Managériale

Les emplois liés à ce diplôme intéressent tous types et toutes tailles d'entreprises et d'organisations, dans le **secteur privé ou public**. L'assistant peut exercer dans une **entreprise, une administration ou une association**.

BTS Assurance

C'est un diplôme de référence pour la profession, Le secteur de l'assurance recrute, chaque année, **plus de 10.000 personnes, de Bac+2 à Bac+5**, dans des structures diversifiées telles que : instituts de prévoyances, courtiers, banques, agences.

BTS Comptabilité et Gestion

Cette formation est centrée sur l'acquisition de techniques dans les domaines suivants : comptable, social, fiscal, juridique, économique et informatique. Les domaines d'activité et les organisations sont **donc variés**, tant dans **le secteur privé que public**.

Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)

Filière d'excellence, niveau licence, reconnue par les professionnels, cette formation propose des stages tout au long du cursus, pour une intégration réussie dans des **domaines d'activités diversifiés**, tant dans le secteur privé que public.

Les conditions de versement de la taxe d'apprentissage ont évolué depuis 2020 Dans le cadre de la « Loi Avenir »

Quelles sont les nouvelles modalités ? Plaquette académique taxe d'apprentissage 2021

Ainsi, depuis 2020, les modes de versement ont changé. Ces nouvelles dispositions divisent en deux parts le produit de la taxe d'apprentissage :

- 87 % de la taxe d'apprentissage financent les formations par apprentissage (ancien quota d'apprentissage) ;
- 13 % financent les formations technologiques et professionnelles initiales, hors apprentissage, ainsi que d'autres dispositifs, représentant l'actuel "hors quota" ou "barème".

Le financement de 13% « hors quota » est apporté sans intermédiaire. **Les entreprises s'acquittent de l'impôt par un virement sur le compte du lycée Dupuy de Lôme, créant ainsi un lien fort Ecole-Entreprise.** D'une obligation fiscale, vous opérez finalement un réel investissement dans nos formations, et contribuez à la professionnalisation de vos futurs collaborateurs.

Nous comptons sur votre soutien afin de favoriser les formations technologiques du Lycée Dupuy de Lôme de Lorient



[Complétez le formulaire d'engagement de versement de la Taxe d'Apprentissage](#)

Calendrier de versement : Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, devront verser avant le 1^{er} juin **2021** leurs dépenses libératoires de **taxe d'apprentissage 2020**.

Vous souhaitez mieux nous connaître, visiter nos locaux et installations ? Vous êtes cordialement invité à venir à la rencontre de nos formations et étudiants lors des **Portes Ouvertes prévues le samedi 13 février 2021**.

Au nom de nos étudiants, nous vous remercions de votre précieuse contribution pour le maintien et le développement de nos formations technologiques.

Mathilde Elisabeth Martin
Directrice Déléguée à la Formation